

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

De nouveaux droits préliminaires injustifiables du Département du commerce des États-Unis

Saint-Laurent, le 11 janvier 2018 – La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) et la Chambre de commerce Saint Laurent-Mont-Royal (CCSLMR) trouvent injustifiée la volonté du *Department of Commerce* (DOC) des États-Unis d'imposer de nouvelles sanctions commerciales contre d'importantes entreprises québécoises. Il s'agit cette fois des droits compensatoires préliminaires pouvant aller jusqu'à 10% sur nos exportations américaines de papier non couché à base de pâte mécanique.

« Si cette décision est confirmée en mai prochain, cela impactera négativement des entreprises de l'industrie des pâtes et papiers, ainsi que le développement économique de plusieurs régions. Nos entreprises québécoises respectent les règles entourant le commerce international. La plainte de NORPAC est donc non fondée », ont déclaré Stéphane Forget, président-directeur général de la FCCQ et Éric Daignault, président de la CCSLMR.

« Le secteur des pâtes et papiers représente des emplois de qualité dans plusieurs régions du Québec, sans parler de l'impact positif sur leur économie. La moitié des exportations canadiennes de papier journal et de papier d'impression provient du Québec. Il est nécessaire d'assurer la compétitivité de nos entreprises exportant leurs produits au sud de la frontière », ont poursuivi M. Forget et M. Daignault.

Des impacts négatifs également pour des entreprises aux États-Unis

Ces décisions amènent de l'incertitude pour plusieurs secteurs industriels et nuisent à la compétitivité de nos entreprises québécoises, en plus d'augmenter les coûts de production pour les entreprises américaines. Ces conséquences amènent même des élus du Congrès à Washington à condamner cette prise de position du DOC.

« Dans un contexte où cette décision aura également des impacts sur les entreprises américaines, il est impératif de partager ces préoccupations avec nos homologues américains. Il faut de part et d'autre de la frontière dénoncer ces sanctions commerciales injustifiées. De notre côté, nous poursuivrons le dialogue avec nos partenaires des autres chambres de commerce canadiennes et américaines concernant ces questions importantes », ont conclu Stéphane Forget et Éric Daignault.

À propos de la CCSLMR

Active depuis 1981, la Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal est un lieu privilégié de rencontre pour les gens d'affaires de sa communauté ainsi qu'un porte-parole reconnu en matière de développement économique. Elle rassemble, informe et défend les intérêts de ses membres tout en étant un partenaire économique actif des entreprises de son territoire.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de près de 140 chambres de commerce et 1 100 membres corporatifs, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 50 000 entreprises exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois. Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises du Québec, la FCCQ est à la fois une fédération de chambres de commerce et une chambre de commerce provinciale. Ses membres, qu'ils soient chambres ou entreprises, poursuivent tous le même but : favoriser un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

CCSLMR

Fatima Jabrak
Responsable des communications et du développement des affaires
Chambre de commerce et d'industrie de Saint-Laurent – Mont-Royal
514.333.5222 p. 226 – fatimaj@csl-mr.com

FCCQ

Max Coloma
Fédération des chambres de commerce du Québec
communications@fccq.ca
514-844-9571, poste 3242